DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2018-279

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : Subvention

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET:** 

AMENAGEMENT DE L'ESPACE TUFFERY - TRANCHE 2a -PLATEFORME ET BASSIN ENTERRE -DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mmc GUILHEM Evelyne donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. Denis BOUILLEUX, M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. GARRIGUES Michel, Mmc RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

RENOU EXECUTOIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPALIX EN SERVICE EST DE 33

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07.11.2018

Absents:

M. CASTILLO Jean-Claude,

AFFICHAGE EN DATE DU: 07.11.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 1 NOV. 2018 Secrétaire: Mmc CHABERT Sabine,

Au vu de la délibération en date du 04 avril 2013, Dans le cadre de la stratégie globale de requalification du centre-ville, l'aménagement de l'espace TUFFERY qui constitue un ensemble majeur par son implantation dans l'ancienne caserne LAPASSET et sa proximité avec le cœur de ville, est indispensable.

Ces atouts méritent de prévoir un aménagement public de qualité qui devra comprendre, outre des bâtiments publics déjà existants (médiathèque, pôle emploi, CAS, sécurité sociale, MLI, Finances Publiques, des logements ainsi que des espaces publics soignés.

En complément de l'aménagement et au vu des prescriptions du schéma directeur des eaux pluviales de la ville, il va être nécessaire de créer sur cet espace un bassin de rétention.

En conséquence, le montant de la tranche 2a s'élève à 530 231,90 € H.T. prestation intellectuelle incluse.

Compte tenu de l'importance de cette opération, elle sera phasée sur plusieurs exercices budgétaires.

Tranche 1

accès et parvis cinéma

Tranche 2a

plateforme et bassin

Tranche 2b

aménagement place centrale

Tranche conditionnelle : voirie sud, parking supplémentaire et aménagement paysager

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région.

Après avis de la Commission des Finances en date du 8 Novembre 2018,

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		% arrondis
Aménagement de l'Espace TUFFERY Tranche 2a :		Conseil Départemental : sur trois exercices	75 000.00	14
		CONSEIL REGIONAL	185 580.00	35
		DETR 2019	106 046,00	20
		Ville de Castelnaudary	209 185.90	31
TOTAL.	530 231.90	TOTAL	530 231.90	100

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séauce les jour, mois et au ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affiches à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 novembre 2018

Amoliation faite le 2 1 NOV. 2018 Certifiée executoire par réseption

1 9 NUV, 2018

Par delegation.
Le Dins teur Genéral des Sess

Herve ANTOINE

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20181113-DELIB2018279-DE Reçu le 19/11/2018